



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE
Présidé par Jean-Paul LE PANN

Mardi 27 juin 2006
CCI Quimper Cornouaille

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
A. GUENEGAN, P. LE BERRE, J.Y. HENRY, J.P. HUITRIC, Quimper Communauté
M. CORNEC, S. TROPRES, Quimper Communauté
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
B. LE GALL, CC Cap Sizun
J.C. SACRE, CC Concarneau Cornouaille
D. BOUER, C. PODEVIN, Pays de Douarnenez
M. QUERNEZ, COCOPAQ
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
J.F. GARREC, F. CLEMENT, CCIQC
A. LE DUIGOU, Chambre d'Agriculture
J.P. LE ROUX, Conseil Général
J.C. LESSARD, Conseil Régional
B. LLINARES, Ville de Châteaulin
Y. CHATALEN, M. LAGADEC, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
C. ROBBE-GRILLET, Préfecture du Finistère
J.R. COULIOU, Conseil de Développement du Pays de Cornouaille
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

Absents :

L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille (excusé)
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique (excusée)
A.GERARD, Quimper Communauté
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
G. MARTIN, 4C
B. PELLETER, COCOPAQ
H. TANGUY, CC PBS
T. MAVIC, AOCF
B. CROUAN, CC Châteaulin Porzay

Jean-Paul LE PANN salue l'assemblée, remercie Jean-François GARREC d'accueillir en ses locaux le conseil d'administration du pays et excuse les absents. Il présente l'ordre du jour encore une fois essentiellement consacré à la contractualisation, avec en point d'orgue la présentation des projets de Quimper Communauté.

1. LA CONTRACTUALISATION

Jean-Claude LESSARD communique à l'assemblée quelques informations générales provenant de la Région et apporte quelques réponses à des questions qui avaient pu être posées précédemment :

- 9 projets territoriaux ont été adoptés par la Région à ce jour, dont ceux de Morlaix et Saint Brieuc
- Il devient urgent de finaliser le contenu de l'enveloppe 2, étape indispensable avant d'évoquer l'enveloppe 3. Or tout retard sera pénalisant pour les porteurs de projets, notamment pour ceux dont les projets démarrent dès 2006. Il rappelle que la contractualisation doit s'effectuer en octobre.
- Le comité territorial de la Région doit se réunir fin juin. On peut donc attendre un retour de notre pré-projet courant juillet.
- Il n'y a pas de cumul possible ECOFAUR / projets territoriaux
- Pas de cumul non plus entre projets territoriaux et lignes sectorielles
- même si le projet ne s'inscrit pas dans ses compétences, l'apport d'un fonds de concours par un EPCI est possible
- Le projet prioritaire Ecotri 3D sera pris en compte par la Région pour son intérêt social et non pour son domaine d'activité (traitement des déchets)
- Certains projets ayant précédemment bénéficié du PRAT peuvent être finançables à condition que l'assiette de financement soit différente de celle présentée dans le cadre du PRAT
- Concernant la fin du contrat de Plan Etat Région 2000-2006 et du fait de la disparition du FNADT, certains projets n'ont pas pu être financés mais le Pays de Cornouaille s'en sort moins mal que certains. Le non-réalisé par la Région atteint 3 millions d'euros mais 4 millions étaient attendus de l'Etat dont le versement conditionnait celui de la part Région.

Michel DAOUST fait remarquer quelques modifications et ajouts dans les documents remis sur table, notamment concernant Douarnenez (hameau d'entreprises, bâtiment Franpac et espaces nautiques) et Châteaulin (port à sec de Port Launay).

Avant de présenter les projets de Quimper Communauté, André GUENEGAN et Michel CORNEC reviennent sur l'enveloppe 1 qui relève de la gestion directe du Conseil régional. La nature et le financement des projets de l'enveloppe 1 demeure une inconnue. Le fait que le Pays inscrive ses axes prioritaires dans l'enveloppe 1 ne confère aucune certitude que certains projets de grande envergure seront subventionnés, ni à quelle hauteur.

Jean-Paul LE PANN doit donc ré-expliquer le principe de la contractualisation : concernant l'enveloppe 1 il appartenait au pays d'indiquer à la région ses priorités d'intervention, ses points stratégiques, ses grands projets structurants. Cette liste a d'ailleurs été élaborée et validée par l'ensemble des élus. Sur ces grands axes, le Pays n'est effectivement pas décideur mais interlocuteur privilégié de la Région pour donner un avis sur ses priorités.

Concernant l'enveloppe 2 par contre il s'agissait de valider des projets chiffrés. Le délai initialement fixé au 15 mars puis au 15 avril a finalement été repoussé au 15 mai. L'enveloppe 2 doit faire l'objet d'une validation par la Région.

Jean-Claude LESSARD souligne que la réponse de la Région concernant l'enveloppe 1 serait déjà connue si le Pays avait respecté le calendrier et communiqué ses priorités à la Région mi-mars. Du fait du retard, on ne peut pas espérer un retour de la Région sur le contenu de l'enveloppe 1 avant mi-juillet. C'est la Région qui dira si certains projets initialement inscrits dans l'enveloppe 1 doivent plutôt être reportés dans l'enveloppe 2.

André GUENEGAN considère encore qu'il est inutile de discuter de l'enveloppe 2 si on ne connaît pas le montant de l'enveloppe 1. Par ailleurs il se défend de présenter les projets de Quimper Communauté tardivement. Il estime que les projets sont présentés dans les temps, qu'il n'y a pas de retard compte tenu du temps et du travail nécessaire pour une agglomération en particulier.

André GUENEGAN présente ensuite les projets de Quimper Communauté dont la liste a été remise sur table en soulignant l'intérêt cornouaillais des projets de Quimper Communauté.

Jean-Louis GAGNEPAIN, Jean-Yves HENRY et Pierre LE BERRE apportent des précisions sur les projets, chacun dans leur domaine.

Jean-Claude SACRE et Jean-François GARREC, ne voient pas l'utilité de refaire un débat qui a déjà eu lieu lors des réunions précédentes sur l'éligibilité de l'ensemble des projets. Ils ne souhaitent pas poursuivre cette

présentation détaillée car ce n'est pas l'objet de la réunion. Jean-Claude SACRE estime qu'il faut plutôt définir comment, concrètement, intégrer les projets de Quimper Communauté à la contractualisation au stade où elle en est.

André GUENEGAN avise qu'il va falloir reprendre les projets et les tableaux. Michel CORNEC soumet alors à l'assemblée une liste chiffrée des projets que Quimper Communauté souhaite intégrer dans l'enveloppe 2 (total 4,88 M€)

Jean-Claude LESSARD rappelle d'abord qu'il s'agit d'un choix d'élus sur des priorités et que le pays n'est pas tenu de rester à 13 M€ pour l'enveloppe 2. Par contre il signale d'ores et déjà que la Région n'interviendra pas pour la Maison de l'Emploi car il s'agit d'une compétence Etat. Il s'interroge également sur l'accord de la région concernant l'acquisition d'une halle technologique de l'Adria (la Région étant déjà intervenue pour soutenir l'Adria) et il exclut à priori la base nautique de Creac'h Gwen (règle du non cumul des financements). Quant aux projets « réseau accueil petite enfance » et « salle des sports de combat », ils sont du ressort de l'enveloppe 3 selon les critères définis par les élus.

Mickaël QUERNEZ demande que l'arrivée des projets de Quimper Communauté ne remette pas en cause les projets déjà soumis à la Région. Il préconise que les projets de Quimper soient intégrés à l'enveloppe à *condition qu'ils soient éligibles en fonction des critères qui ont été définis*. Il rappelle que le cadre de la contractualisation du Pays de Cornouaille ainsi que les critères définis sont les fruits du travail des élus du GIP qui se sont réunis à plusieurs reprises.

Mickaël QUERNEZ souligne surtout le mauvais esprit qui règne entre Quimper Communauté et le pays et il déplore l'incapacité de travailler ensemble. Il juge cette situation inacceptable. Il évoque comme exemple les conférences territoriales auxquelles participe Quimper Communauté et au sujet desquelles le pays n'a aucun retour, alors que ce sujet présenterait un intérêt réel pour les élus cornouillais.

A la demande générale, il est donc souhaité qu'une synthèse des rencontres territoriales et aussi celle du Contrat de Projet Etat/Région fassent l'objet d'une information par Quimper Communauté au sein des prochains conseils d'administration.

Jean-Paul LE PANN souhaite que les querelles soient entérinées et que le mauvais état d'esprit, déjà révélé lors de la précédente réunion avec Quimper

Communauté, soit oublié. Il prend acte de la volonté de tous de travailler dans un état d'esprit positif pour l'avenir de la Cornouaille.

De retour à la contractualisation et pour faire avancer le débat, Bernard LE GALL a calculé que les projets de Quimper Communauté proposés sur table (sachant que le très haut débit a déjà été comptabilisé et que 2 projets sont à intégrer dans l'enveloppe 3) augmentent l'enveloppe 2 d'environ 2,5 M€. Il faut ensuite, au même titre que les autres projets, regarder leur éligibilité en fonction des critères définis.

Les projets de Quimper Communauté seront intégrés dans une nouvelle mouture de l'enveloppe 2 qui sera adressée à la Région dans les prochains jours.

Christian ROBBE-GRILLET évoque le contrat de projet en cours de discussion à la Préfecture de Région. 10 grands enjeux ont été établis dans le diagnostic territorial Bretagne, qu'il serait judicieux de rapprocher avec ceux du contrat de pays. Des réunions thématiques sont régulièrement organisées par la Préfecture de Région et les élus sont invités à y participer.

Jean-Paul LE PANN propose ensuite d'évoquer l'enveloppe 3, dont l'objectif est d'aider au financement des petits projets ou des projets communaux qui n'entrent pas dans le cadre de l'enveloppe 2. Une quarantaine de projets pourraient ainsi être financés, avec un plafond de 100 000 €.

Jean-Claude LESSARD fait remarquer que l'enveloppe 3 ne sera mise en œuvre qu'après la signature du contrat de pays. Néanmoins la réflexion doit commencer. Il propose donc des critères et 4 thèmes et qui sont à discuter. Une première simulation effectuée d'après ces critères (documents remis sur table) et les projets recensés laisse apparaître une consommation de 4,4 M€ sur les 6 M€ prévus pour la période 2006-2009.

Daniel BOUER constate que cette liste n'intègre pas les projets de Quimper Communauté et fait part de ses inquiétudes sur la part qui resterait disponible pour la période 2009-2012.

Jean-Claude LESSARD fait remarquer qu'il s'agit là aussi d'un choix d'élus et que certains pays ont fait le choix de consommer toute leur enveloppe d'ici 2009.

Mickaël QUERNEZ souhaite qu'un accord soit rapidement trouvé sur les critères pour que chaque président d'EPCI puisse ensuite solliciter les maires

et que les projets éligibles puissent être recensés et intégrés dans l'enveloppe 3.

Michel CORNEC souhaite que les projets susceptibles d'être retenus passent rapidement en comité local de concertation pour être officiellement actés sur le principe. Jean-Claude LESSARD propose d'inscrire certains projets dès septembre pour leur passage en comité local de concertation même si les plans de financement ne sont pas complètement finalisés.

2. LE CONTRAT TERRITORIAL DECHETS

Jean-Paul LE PANN rappelle que la nécessité d'une étude prospective sur le traitement des déchets a déjà été validée par le Conseil d'administration. Il s'agit maintenant d'arrêter un cahier des charges pour cette étude qui doit s'achever mi 2007. Une trame de cahier des charges est remise sur table et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Mickaël QUERNEZ souligne qu'il s'agit d'une étude prospective pour connaître les outils et l'organisation dont doit se doter la Cornouaille dans un délai de 10 ans. Il insiste sur le fait que la fusion des syndicats de traitement des déchets n'est pas un objectif en soi mais que c'est l'étude qui déterminera quelle nature de rapprochement est souhaitable et entre quelles structures.

Il est demandé que, lors de la prochaine réunion du comité de pilotage du CTD le 11 juillet prochain, le cahier des charges soit modifié et soumis pour approbation au prochain conseil d'administration.

3. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE ENERGETIQUE EN CORNOUAILLE

Une fiche-projet est soumise à l'assemblée pour la mise en place d'une politique énergie en Cornouaille, dont le porteur serait le pays, étroitement lié au travail des chambres consulaires.

Mickaël QUERNEZ distingue 2 démarches :

- un éventuel engagement du pays sur la signature du contrat ATHEnEE sur lequel le pays devra se prononcer
- la nécessité d'une réflexion sur la mise en place d'une filière bois-énergie qui a été actée lors d'une réunion entre le pays et les chambres consulaires le 31 mai dernier. C'est cette réunion qui a abouti à la

fiche projet remise en séance et qui entrera dans le cadre de la contractualisation.

Jean-Paul LE PANN considère que le projet est important mais ne peut être discuté, faute de temps. Il propose d'évoquer cette question ultérieurement.

4. LES RENCONTRES TERRITORIALES

Michel DAOUST informe que ces rencontres ne sont pas abandonnées mais simplement reportées à l'automne. En effet le coût du cabinet SPIRE était prohibitif, il faut donc repenser l'organisation de ces rencontres, au besoin avec l'aide d'un autre cabinet. Le pays et la CCI continuent de travailler sur la préparation de ces rencontres qui pourraient avoir lieu en novembre.

5. QUESTIONS DIVERSES

- 2007, année Yves Tanguy en Cornouaille
Michel DAOUST informe que le pays a été sollicité par le musée des beaux-arts pour participer à une opération dans le même esprit que celle de Gauguin en 2003. Il ne s'agira pas vraisemblablement pas d'une opération de même envergure mais une fiche projet sera soumise au conseil d'administration dès que le projet sera défini précisément.
Jean-René COULIOU suggère d'insister sur le côté « surréaliste » de l'évènement plutôt que sur le peintre lui-même, peu connu du grand public.
- AMPC
Michel DAOUST informe de la création de l'Association des Métiers de la Plaisance de Cornouaille (ex : AMPC Concarneau) qui pourra être le support juridique du SPL nautisme. Il remercie François CLEMENT, Frédéric JAOUEN et particulièrement Jean-François GARREC pour leur implication dans ce projet.

Jean-Paul LE PANN clôt la séance en rappelant la nécessité de tenir un conseil d'administration dans la première semaine de septembre.